

A. PARET

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
42520 SAINT PIERRE DE BŒUF
440 368 728 RCS SAINT ETIENNE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 3 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trois mars,

Monsieur Anthony PARET,

Associé unique de la Société A. PARET,

Propriétaire des 100.000 parts sociales composant le capital social,

A pris, au siège social, les décisions suivantes :

- Constatation de l'apport des parts sociales détenues par Monsieur Anthony PARET au profit de la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS et agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée,
- Modification corrélative des statuts en conséquence de cet apport,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du projet d'apport des 100.000 parts sociales dont il est propriétaire dans le capital de la société A.PARET, au profit de la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS, S.A.S en formation dont le siège social est situé Place de l'Eglise 42520 SAINT PIERRE DE BŒUF, et du rapport établi par le cabinet CG CONSULTANTS en qualité de commissaire aux apports, autorise cet apport des droits sociaux de la société A.PARET, son évaluation, et agréee en conséquence la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS en qualité de nouvelle associée à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la réalisation définitive de l'apport des 100.000 parts sociales au profit de la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS, et décide de mettre à jour les articles 6 et 7 des statuts, à compter de ce jour :

Il est ajouté à l'article 6 un paragraphe 6-4 « apports en nature » rédigé comme suit :

« 6-4 *Apports en nature*

Monsieur Anthony PARET a apporté en nature les 100.000 parts sociales dont il est propriétaire dans le capital social au profit de la société par actions simplifiée HOLDING 2A INVESTISSEMENTS et a autorisé cet apport par décisions extraordinaires en date du 3 mars 2025. »

Le deuxième paragraphe de l'article 7 est modifié et rédigé comme suit :

« *Il est divisé en CENT MILLE (100.000) parts sociales de dix (10) Euros chacune, entièrement libérées, détenues en totalité par la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS. »*

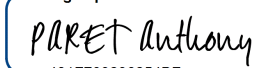
Le reste sans changement.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Anthony PARET

Signé par :

481F709296254BF...

CG CONSULTANT
Guillaume COQUERELLE
5 Montée coupe Jarret
38200 VIENNE
RCS Vienne : 441 112 935
Tél : 04 74 48 36 20

HOLDING 2A INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée en formation
Au capital projeté de 2 300 000€
Siège social à SAINT PIERRE DE BOEUF (42520)
Place de l'église
RCS Saint-Etienne : En-cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORT SUR
LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SAS
HOLDING 2A INVESTISSEMENTS par Monsieur
Anthony PARET.

SARL au capital de 7 500 euros
Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Grenoble
Inscrite au Tableau de l'ordre des experts comptables de la région de Lyon

AP

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016

HOLDING 2A INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée en formation
Siège social à SAINT PIERRE DE BOEUF (42520)
Place de l'église
RCS Saint-Etienne : en-cours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES
A LA SAS HOLDING 2A INVESTISSEMENTS par Monsieur Anthony PARET.

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 27 janvier 2025, concernant les apports en nature des 100 000 parts sociales de la société A.PARET effectués par Monsieur Anthony PARET à la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS, nous vous présentons notre rapport prévu par l'article L.225 -147 du Code de Commerce.

L'évaluation des parts sociales apportées a été arrêtée dans le projet de statuts constitutifs de la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS bénéficiaire des apports.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre rapport relatant l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports.
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

A.P.

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016



1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

a – Entités participantes et présentation de l'opération

- La société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital projeté de 2 300 000 euros, dont le siège social est fixé Place de l'église 42520 SAINT PIERRE DE BOEUF, immatriculation en cours au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne (42), ayant pour objet social toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes part d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations, toutes prestations relatives à l'animation, la gestion, la direction technique, administrative, comptable, commerciale et financière de filiales, la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet ;
- La société A.PARET, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé Place de l'église 42520 SAINT PIERRE DE BOEUF, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne (42) sous le n°440 368 728, ayant pour objet social la production, l'élevage de tous produits vinicoles tous produits agricoles en relation avec la production de vins, l'achat la vente le courtage l'importation l'exportation la commercialisation de vins destinés à tous les pays et de toutes origines, l'élaboration l'exploitation de toutes méthodes de commercialisation dans le secteur vinicole, l'activité de négociant éleveur le stockage entreposage le tout directement pour son comptes ou pour le compte de tiers ;
- Monsieur Anthony PARET né le 19 avril 1976 à Vienne (Isère), de nationalité française, demeurant Place de l'église 42520 SAINT PIERRE DE BOEUF ;

Monsieur Anthony PARET apporte les 100 000 parts sociales dont il est propriétaire au sein du capital de la société A.PARET, à la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS. Ces 100 000 parts sociales représentent 100% du capital social de la société A.PARET.

b – description et évaluation des apports

Suivant le projet de statuts constitutifs, les parts sociales apportées de la société A.PARET ont été évaluées globalement à un prix de 2 300 000€ (deux millions trois cent mille euros) pour 100 000 parts sociales.

Cette évaluation a essentiellement porté sur les éléments corporels, la rentabilité et le niveau des fonds propres de la société A.PARET.

Cette évaluation est basée sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.

AP

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016

c – rémunération des apports

Les apports sont acceptés moyennant l'émission pour Monsieur Anthony PARET de 230 000 actions d'une valeur nominale de dix euros (10€), entièrement libérées, de la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS qui seront émises lors de la constitution de cette dernière.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant de la valeur des apports proposés, nos diligences ont consisté :

- à contrôler l'existence des actifs constitutifs des parts sociales apportées.
- à vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des parts sociales apportées.
- à analyser la méthode de valorisation des actifs et passifs.
- à vérifier que l'apporteur était bien en droit de transmettre la propriété des parts sociales dont les apports sont envisagés.
- à interroger le dirigeant, l'expert-comptable et l'avocat collaborant au développement de l'entreprise.

Nous avons pris connaissance des documents suivants :

- Documentation juridique des sociétés concernées ;
- Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et rapport d'évaluation de la société A.PARET.

A.P.

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016



3 – CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 2 300 000€ (deux millions trois cents mille euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle correspond au moins au montant des apports en nature au capital de la société HOLDING 2A INVESTISSEMENTS, bénéficiaire des apports.

De plus, il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés dans les actes.

Fait à Vienne,

Le 18 février 2025,

Le Commissaire aux Comptes

CG CONSULTANT
Guillaume COQUERELLE

SARL C.G. CONSULTANT
5, montée Coupe Jarret
38200 VIENNE
SIRET 441 112 935 00016